

BORDEREAU D'ENVOI

Nom de la collectivité : **Mairie de Port St Louis du Rhône**
Service des Assemblées
 Référent : **Nathalie AUBERT 04.42.86.90.18 – n.aubert@portsaintlouis.fr**

Liste des pièces adressées à
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
	Numéro de l'acte	Date à laquelle a été pris l'acte
Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019	2021/066 ✓	CM 30/06/2021
Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale modificative présentée par la société parc éolien offshore de Provence Grand Large dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc éolien flottant « Provence Grand Large » au large de la commune de Port St Louis du Rhône	2021/067 ✓	CM 30/06/2021
Avis sur projet de plan de protection de l'atmosphère porté par le Département des Bouches du Rhône	2021/068 ✓	CM 30/06/2021
Echange de parcelles entre la ville et la société ERILIA	2021/069 ✓	CM 30/06/2021

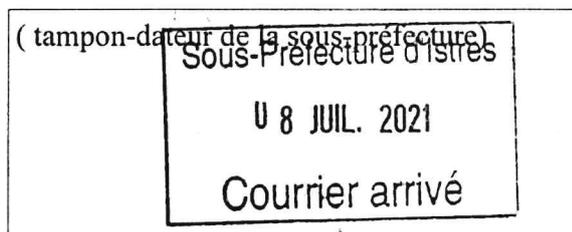


Fait à Port St Louis du Rhône, le 06/07/2021

signature du responsable.....

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE PORT-ST-LOUIS DU RHONE**

Travaux-Urbanisme-Accessibilité

2021/068 : Avis sur projet de plan de protection de l'atmosphère pour le Département des Bouches du Rhône

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Martial ALVAREZ, Maire de PORT SAINT LOUIS DU RHONE.

ETAIENT PRÉSENTS	ÉTAIENT ABSENTES	PROCURATIONS
Martial ALVAREZ		
Frédéric ROUGON		
Najet PILLER		
Philippe CAIZERGUES		
	Françoise BRACCINI	procuration à Agnès GARCIA
Ali ABDESSELAM		
Maryline OXISOGLOU		
Jean Paul GAY		
Murielle PERES		
Aline CIANFARANI		
Agnès GARCIA		
Daniel PERNICE		
Laurent BONFILS		
Nieves CASTEJON		
	Philippe FANTESINI	procuration à Marc MINORETTI
Jérôme BERNARD		
Marie-Hélène ROSSO		
Valérie TUO		
Céline CHAFER		
Marc MINORETTI		
Samia ZRIBI		
	Joan BERGENEAU	Procuration à Jérôme BERNARD
Nadège ARGOUB		
Mickaël GUICHARD		
Régis SCHROETTER		
Ivan LILLAMAND		
Aurore RAOUX		
Myriam GHEDJATI		
Aurélié GRACH		

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
MAIRIE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE

QUESTION °2021/068

**Nathalie MAESTRE/
MH SALOMON**

TRAVAUX-URBANISME-ACCESSIBILITE

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

Monsieur Jean-Paul GAY expose : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est un plan d'actions arrêté par le préfet de département qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener dans la zone du PPA, dans le délai le plus court possible, les concentrations en polluants à des niveaux conformes aux normes de qualité de l'air (article R222- 16 du Code de l'Environnement).

En application de la Directive Européenne 2008/50/CE qui imposait aux agglomérations de plus de 250 000 habitants la réalisation d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, ce dispositif a été établi pour la période 2013 - 2018 sur l'agglomération AIX-MARSEILLE ; il doit donc être révisé.

Son évaluation montre une amélioration de la qualité de l'air mais cela reste insuffisant. Il faut aujourd'hui accélérer la démarche et prendre de nouvelles dispositions.

La qualité de l'air constitue en effet un enjeu majeur tant sur le plan environnemental que sanitaire pour les populations mais également pour l'attractivité du territoire.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère constitue dans ce contexte un outil essentiel pour mettre en cohérence les différentes actions engagées pour cette amélioration par les collectivités, les acteurs privés.. et établir une stratégie globale à l'échelle du Département.

Les objectifs du PPA sont :

- Plus aucune station fixe de surveillance dépassant la valeur limite en NO₂ à l'horizon 2022
- Plus aucune population exposée à des dépassements de valeurs limites en NO₂ à l'horizon 2025

Pour atteindre ces objectifs, le Préfet des Bouches du Rhône, avec la collaboration des partenaires institutionnels, des collectivités mais aussi des industriels, propose pour le département des Bouches du Rhône, un plan d'actions composé de 31 défis déclinés en 53 actions concrètes.

Ces actions s'appuient sur une évaluation environnementale présentée en annexe comprenant le bilan du PPA de l'agglomération Marseillaise ainsi que l'état des lieux du territoire.

Les actions retenues touchent différents secteurs émetteurs de pollutions tels que le transport, l'industrie, le chauffage résidentiel, l'agriculture etc ...

Le PPA 13 Objectif 2025 ainsi que les 53 fiches actions sont présentées en annexe de la présente délibération. Elles sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphère-des-bouches-du-r2794.html>

Ce plan n'est pas figé et pourra évoluer en fonction de ses évaluations intermédiaires, des nouvelles connaissances ou des nouvelles techniques.

Il est important de préciser que le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) porte des ambitions qui vont dans le sens des objectifs du PPA. En appliquant son PCAEM, la Métropole aide à atteindre les objectifs du PPA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches du Rhône
- De solliciter le Préfet du département afin que ses exigences relatives aux évolutions structurelles prévues sur les ports de passagers soient également imposées sur les ports de marchandises telles que :
 - les branchements électriques sur les quais pour que les bateaux éteignent leurs moteurs
 - Possibilités d'avitaillement en GNL sur les ports de commerce ou en mer pour permettre le renouvellement de la flotte vers une flotte moins polluante.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont les membres présents signé après lecture

Certifiée exécutoire

Compte tenu d'un affichage le **07 JUIL. 2021**
Et d'une transmission en Sous-Préfecture le **08 JUIL. 2021**
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des services
Mme Marie Hélène SALOMON

*Pour extrait conforme,
Le Maire*

